**CANDIDATURE AU LABEL EGALITE FILLES-GARÇONS**

Région académique Centre-Val de Loire

Année scolaire 2024 - 2025

**Le dossier de candidature est à adresser par mail avant le 10 janvier 2025**

**à la mission académique :** [**egalite@ac-orleans-tours.fr**](mailto:egalite@ac-orleans-tours.fr)

La circulaire du 10 mars 2022 crée le label Egalité filles-garçons[[1]](#footnote-1), un outil privilégié pour donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu’une plus grande cohérence aux actions engagées ou projetées dans l’établissement.

Les objectifs poursuivis sont **la création d'une culture du respect, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins soumise aux stéréotypes de genre, ainsi qu’une réflexion sur la politique de l’établissement et les pratiques pédagogiques.**

Ces objectifs sont également présents dans la Convention régionale pour l’égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2022-2024) [[2]](#footnote-2)qui a vocation à être déclinée sur tous les territoires.

**Il n’est pas nécessaire de répondre à tous les critères pour être éligible à un niveau de labellisation, mais il faut rendre tangible la dynamique à l’œuvre au sein de l’établissement et sur le territoire.**

Vous ne postulez pas à un niveau de labellisation car c’est le comité de labellisation qui vous positionne au niveau 1, 2 ou 3. **Sachant qu’un label est attribué pour une durée de 3 ans.**

|  |
| --- |
| **Niveau 1** : *engagement de l’établissement à travers des actions menées, en particulier à destination des élèves.*  **Niveau 2** : *approfondissement de la démarche à travers la mise en cohérence des différentes actions menées en lien avec le référent ou la référente de l’établissement, la formation des personnels et l’implication des élèves, voire des parents d’élèves.*  **Niveau 3** : *expertise partagée par l’ensemble de la communauté éducative et pérennisation de la démarche.* |

Les établissements qui le souhaitent sollicitent l'obtention du label en adressant **le présent dossier de candidature à** [**egalite@ac-orleans-tours.fr**](mailto:egalite@ac-orleans-tours.fr)

Sont à joindre au dossier :

* Le projet d’établissement ;
* Tous les documents utiles justifiant de la dynamique interne à l’établissement (ODJ et CR de réunions d’instances, fiches action, productions d’élèves, lien vers le site de l’établissement, etc.)

**Calendrier de la campagne 2024 – 2025**

|  |
| --- |
| **10 janvier 2025 :** Date limite de dépôt des candidatures par les EPLE.  **Janvier 2025 :** Etude des dossiers de candidature par le comité académique de labellisation.  L’étude des candidatures pour les niveaux 1 et 2 est réalisée par le comité de pilotage académique sur la base du référentiel national annexé à la circulaire.  **Fin janvier 2025** : Les candidatures éligibles au label de niveau 3 sont transmises au niveau national par le Comité de labellisation académique.  **Mars 2025** : Proclamation et publication des labels égalité filles-garçons pour la région académique. |

**Conseils pour l’élaboration du dossier de candidature :**

* **Phase d’autodiagnostic** : le dossier de labellisation doit faire l’objet d’un portage par le ou la cheffe d’établissement qui donne accès aux informations, donne également sa vision de la dynamique en cours. Il/elle communique et informe largement au sein de l'établissement pour permettre à l’équipe de faire remonter toutes les informations en lien avec la thématique et ne rien manquer.

Le travail de formalisation du dossier peut être coordonné par le, la ou les référents égalité filles garçons de l’établissement.

* Nous vous recommandons de travailler avec l’annexe de la circulaire relative à la labellisation « égalité filles-garçons » des établissements du second degré : **Critères de labellisation – Référentiel à l’usage des candidats et des comités de labellisation[[3]](#footnote-3).**

**Surlignez les critères auxquels l’établissement répond en indiquant de manière factuelle ce qui a été mis en œuvre et justifie votre positionnement, directement dans le tableau** (à partir de la page 5).

**Puis remplissez le tableau « En guise de synthèse »** (à partir de la page 9) qui permet de décrire les avancées et les aspects qui restent à développer dans chaque thématique.

* Il n’est pas nécessaire de répondre à tous les critères pour être éligible à un niveau, mais il faut rendre palpable la dynamique à l’œuvre au sein de l’établissement et sur le territoire. N’hésitez pas à joindre ou à mettre des liens dans le dossier vers tous documents, sites, qui permettent de matérialiser la réalité des critères atteints.

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL EGALITE FILLES-GARÇONS**

Région académique Centre-Val de Loire

|  |
| --- |
| **□ Collège □ Lycée général ou technologique □ Lycée professionnel**  **□ Réseau d’établissements**  **□ EREA** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Région académique** | Centre-Val de Loire |
| **Nom de l’établissement ou des établissements** (préciser l’établissement pilote s’il s’agit d’un réseau) |  |
| **Adresse postale** |  |
| **Courriel** |  |
| **Nom du chef ou de la cheffe d’établissement** |  |

**Contact du porteur ou de la porteuse du dossier**

|  |
| --- |
| Nom :  Fonction :  Courriel :  Téléphone : |

**Contact du référent, de la référente ou des référents égalité filles-garçons de l’établissement**

|  |
| --- |
| Nom :  Fonction :  Ancienneté dans la mission :  Courriel :  Téléphone : |

|  |
| --- |
| **Description succincte de l’établissement** |
| *Questions données à titre indicatif :*   * *Nombre d’élèves scolarisés ?*   + *Dont filles*   + *Dont garçons* * *Nombre de classes et répartition par niveaux ?* * *Nombre de personnels enseignants ?* * *Description succincte du territoire d’implantation ?* |
| **Historique de la démarche égalité au sein de l’établissement** |
| *Questions données à titre indicatif :*   * *Depuis quand l’établissement ou le territoire éducatif est-il engagé dans la démarche ?* * *Quel était le diagnostic de départ ?* * *Pouvez-vous décrire en quelques lignes l’historique de la démarche égalité ?* |

**Visas du chef ou de la cheffe d’établissement**

|  |
| --- |
|  |

Annexe de la circulaire relative à la labellisation « égalité filles-garçons » des établissements du second degré – **Critères de labellisation issus du référentiel à l’usage des candidats et des comités de labellisation[[4]](#footnote-4).**

***Consigne :*** *Surlignez dans le tableau les critères auxquels l’établissement répond en indiquant de manière factuelle ce qui a été mis en œuvre et justifie votre positionnement.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **LABELLISATION « ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS »** | | | | |
| **Leviers d’action** | **Niveau 1 - Engagement** | **Niveau 2 – Approfondissement** | **Niveau 3 - Expertise** |
| **Pilotage de l’établissement** | Informer toutes les instances du projet de labellisation de l’établissement.  Faire figurer l’égalité filles-garçons dans :   * Le projet d’établissement ; * Le règlement intérieur ; * Le programme de travail du CESCE.   Tenir annuellement un CVC/CVL consacré à cette thématique (*mesure issue du Grenelle des violences conjugales*).  Réaliser et partager avec les personnels de l’établissement un tableau de bord des indicateurs sexués par classe/groupe et par enseignement (y compris dans les enseignements de spécialité - les séries - les filières). | Porter dans toutes les instances la question de l’égalité filles-garçons en partageant le tableau de bord des indicateurs. Proposer notamment l’analyse sexuée des sanctions dans les instances de l’établissement.  Organiser annuellement un conseil pédagogique sur l’égalité filles-garçons, pour porter le sujet dans les enseignements.  Utiliser une partie des heures dédiées à l’orientation à cette thématique.  Valoriser le référent égalité de l’établissement (notamment dans le cadre du PPCR et le cas échéant par une IMP ou HSE/HSA). | S’appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l’égalité filles-garçons un enjeu transversal de pilotage.  Tendre vers un fonctionnement paritaire des instances de l’établissement.  Dédier des heures spécifiques pour la mise en œuvre de projets liés à l’égalité filles-garçons.  Mentionner dans le contrat d’objectifs de l’établissement l’égalité filles-garçons.  Porter la labellisation à l’échelle d’un réseau d’établissements ou d’un territoire (par exemple une cité éducative) en inscrivant l’égalité filles-garçons dans le projet de réseau. |
| **Leviers d’action** | **Niveau 1 - Engagement** | **Niveau 2 – Approfondissement** | **Niveau 3 - Expertise** |
| **Formation** | Inscrire le référent égalité à une formation organisée par l’académie.  Engager la formation de l’équipe de direction et de l’équipe de vie scolaire.  Encourager l’inscription des personnels de l’établissement à des formations inscrites au PAF. | Engager la formation des professeurs principaux, notamment sur les enjeux d’orientation et de déterminismes de genre.  Engager la formation des personnels non enseignants.  Former l’ensemble des élèves siégeant dans des instances de l’établissement.  Proposer une formation d’initiative locale. | Former l’ensemble des personnels de l’établissement et dans la mesure du possible les personnels ne relevant pas de l’éducation nationale.  Faire de l’établissement une tête de réseau, à l’échelle du bassin ou du district, pour accompagner d’autres établissements dans la démarche de labellisation.  Compter parmi les personnels un ou plusieurs formateurs sur l’égalité filles-garçons intervenant à l’échelle de l’académie. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Leviers d’action** | **Niveau 1 - Engagement** | **Niveau 2 – Approfondissement** | **Niveau 3 - Expertise** |
| **Pratiques pédagogiques** | Proposer des outils pour observer les pratiques en classe (valorisation à la même hauteur des filles et des garçons, répartition égale de la parole entre les filles et les garçons, répartition des tâches, appréciations sur les copies et les bilans périodiques, mixité des groupes, etc.)  Proposer des outils pour prendre en compte l’égalité filles-garçons dans l’ensemble des enseignements (en lien avec les réflexions menées dans le conseil pédagogique et les conseils d’enseignement).  Engager une réflexion sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outil d’éducation à l’égalité.  Intégrer dans les heures dédiées à l’orientation une réflexion sur les enjeux d’égalité et de mixité, notamment dans les enseignements scientifiques (en lien avec le ou la PsyEN).  Faire un état du fonds documentaire du CDI.  Favoriser la pratique sportive des filles et des garçons. | Accompagner, en lien avec les corps d’inspection, l’évolution des pratiques professionnelles (en lien avec la sollicitation, le cas échéant, d’une formation d’initiative locale).  Se fonder sur les conseils d’enseignement pour renforcer la prise en compte de l’égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d’équipes.  Faire du conseil de classe un lieu dégagé de tout stéréotype de genre.  Conduire un dialogue avec les familles, notamment dans le cadre de l’orientation, pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre.  Constituer un fonds documentaire sur l’égalité et les droits des femmes au CDI. | S’appuyer sur l’ensemble des situations d’apprentissage, les enseignements, les projets interdisciplinaires et les éducations transversales (EMI, EAC, EDD, éducation à la sexualité, éducation à la citoyenneté, etc.) pour faire acquérir le sens de l’égalité filles-garçons aux élèves.  Solliciter le cas échéant l’accompagnement de la recherche pour améliorer les pratiques professionnelles.  Systématiser la prise en compte des enjeux de mixité et d’égalité dans l’accompagnement à l’orientation. Mener des actions à l’échelle de l’établissement et dans le cadre de l’accompagnement individuel des élèves et des familles.  Accompagner l’ambition des filles et des garçons en se fondant sur les dispositifs d’égalité des chances quand ils existent.  Engager l’association sportive dans une démarche en faveur de l’égalité et de la mixité (dispositif Ethic’action de l’UNSS)  Faire connaître et partager l’expertise des personnels enseignants et d’éducation en matière de pratiques professionnelles au-delà de l’établissement (en lien avec la formation). |
| **Leviers d’action** | **Niveau 1 - Engagement** | **Niveau 2 – Approfondissement** | **Niveau 3 - Expertise** |
| **Partenariats et Rayonnement** | Identifier sur le territoire les partenaires institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel qui peuvent contribuer à promouvoir l’égalité filles-garçons dans l’établissement.  Engager un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d’une expertise en matière d’égalité filles-garçons et organiser des interventions devant les élèves et/ou les personnels de l’établissement.  Engager une réflexion avec ces partenaires pour favoriser des séquences d’observation et des PFMP dégagées des déterminismes de genre.  Informer les familles de la démarche de l’établissement pour une labellisation « égalité filles-garçons ». | Développer les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d’égalité filles-garçons devant les élèves et/ou les partenaires.  Engager l’ensemble des partenaires de l’établissement (collectivités, entreprises, associations) dans la démarche de labellisation, qu’ils soient ou non détenteurs d’une expertise en matière d’égalité filles-garçons.  Encourager les familles à s’impliquer dans le processus de labellisation. | Systématiser, pour toutes les classes de l’établissement, des interventions de partenaires.  Faire contribuer les familles à la dynamique de l’établissement en faveur de l’égalité filles-garçons.  Rendre visible l’engagement de l’établissement en faveur de l’égalité filles-garçons en organisant une valorisation des actions menées, dans l’établissement et plus largement sur son territoire (notamment dans les écoles). |

**En guise de synthèse :** remplissez le tableau ci-dessous. Il permet de décrire les avancées et les aspects qui restent à développer dans chaque thématique du référentiel.

|  |
| --- |
| **Pilotage de l’établissement**  (instances, projet d’établissement, diagnostic et indicateurs sexués, implication du CVC/CVL, etc.) |
| *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l’établissement ?*  *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?* |
| **Formation**  (formation des personnels et des élèves, communication autour des formations organisées au niveau académique, organisation d’une formation, etc.) |
| *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l’établissement ?*  *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?* |
| **Politique éducative et vie scolaire** |
| *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l’établissement ?*  *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?* |
| **Pratiques pédagogiques**  (outils à disposition, réflexion sur les supports pédagogiques, accompagnement à l’orientation, fonds documentaires, pratique sportive, etc.) |
| *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l’établissement ?*  *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?* |
| **Partenariats et rayonnement**  (identification et travail partenarial avec les acteurs institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel, association des familles dans la démarche, valorisation des actions en interne et externe à l’établissement, etc.) |
| *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les points de force actuels de l’établissement ?*  *Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, quelles sont les aspects à développer pour progresser encore ?* |

**Annexe 2 : Tableau de recensement des actions mises en œuvre en lien avec la thématique égalité filles-garçons**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titre de l’action** | **Descriptif** | **Acteurs et actrices impliqués** | **Nombre d’élèves concernés, niveau** | **Partenaires extérieurs éventuels** | **Action existante / en projet** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

1. [Circulaire du 10-3-2022 « Labellisation Égalité filles-garçons des établissements du second degré »](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm) [↑](#footnote-ref-1)
2. [https://www.ac-orleans-tours.fr/egalite-filles-garcons-dans-le-systeme-educatif-122084](https://www.ac-orleans-tours.fr/egalite-filles-garcons-dans-le-systeme-educatif-122084%20) [↑](#footnote-ref-2)
3. Circulaire du 17-3-2022 relative à la labellisation égalité filles-garçons des établissements du second degré : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm> [↑](#footnote-ref-3)
4. Circulaire du 17-3-2022 relative à la labellisation égalité filles-garçons des établissements du second degré : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm> [↑](#footnote-ref-4)